

CONCOURS DE DESIGN URBAIN
RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR NAMUR–JEAN-TALON OUEST
MON QUARTIER DES NEIGES - Texte

Introduction

La zone d'intervention du secteur Namur/Jean-Talon Ouest est délimitée par les rue Victoria, Jean-Talon Ouest, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré.

La proposition porte sur l'aménagement et le design urbain de l'espace de type public situé à l'intérieur de la zone. Toutefois, nous avons proposé des interventions supplémentaires sur des îlots adjacents afin d'encadrer la réussite du quartier dans une perspective à moyen et long terme.

Sens des lieux

Afin de créer un sens des lieux unique, nous avons proposé la modification de la rue Paré en élargissant l'emprise de la rue afin d'introduire un parc linéaire multifonctionnel qui sert d'espace névralgique au cœur du quartier. Ce parc central (Parc des Neiges) sert également de stratégie de mise en marché, en créant une adresse unique à laquelle les nouveaux résidents pourront s'associer. Le parc permettra également de dégager des vues, mettant ainsi en valeur les immeubles qui y seront érigés.

Trame urbaine

La trame urbaine de ce secteur triangulaire de Côte-des-Neiges représente le lien entre la trame urbaine des îlots est-ouest de Côte-des-Neiges (établis par l'ancien ruisseau du Chemin de la Côte-des-Neiges) et le plan de Cité Jardin de Ville Mont-Royal. Cette « pointe de tarte » se trouve donc à concilier les deux trames urbaines et nous considérons que la forme de cette rencontre urbaine devra être maintenue et célébrée. La trame urbaine restera donc essentiellement intacte à l'exception de l'élargissement de la rue Paré pour la création du nouveau parc, l'addition de nouvelles rues comme extension des quartiers limitrophes et la fermeture en voie piétonnière d'une portion de la rue Buchan à l'est de l'avenue Mountain Sights.

Diversité des espaces publics

- **Parc central « Parc des Neiges »** : Le parc inclura des mails piétonniers de chaque côté (nord et sud) limités par deux rangées d'arbres, des espaces verts en relief et des espaces aménagés verts ainsi que des surfaces dures avec une diversité de traitements permettant une multitude d'activités – pétanque, jeux d'enfants, jeux d'adresse, promenades, détente, etc.
- **Parc Victoria** : Ce parc sera créé par la fermeture de cette portion de l'avenue Victoria et sera aménagé en surface majoritairement dure; il inclura un passage réservé aux véhicules d'urgence et servira de porte d'entrée au nouveau quartier.
- **Passage piétonnier Buchan** : Afin de faciliter l'accès piétonnier à la station de métro Namur, une section de la rue Buchan, immédiatement à l'est de l'avenue Mountain Sights, sera fermée aux véhicules et réaménagé en passage piétonnier et cyclable.

Typologie des immeubles

La plupart des immeubles seront à usage multifamilial, avec des hauteurs de 4 à 8 étages, des revêtements de brique et de grandes surfaces de verre.

Mixité – Commercial au RDC

Le rez-de-chaussée des bâtiments permettrait l'insertion d'espaces commerciaux afin de pouvoir offrir des services locaux aux résidents et de créer une animation au quartier.

Piste cyclable

La piste cyclable proposée sur la rue de la Savane sera plutôt aménagée sur la rue Paré, longeant ainsi le nouveau parc linéaire et permettant de le relier aux deux stations de métro, Namur et de la Savane.

Bixi

Des stations de Bixi seront prévues le long de la nouvelle piste cyclable.

Communauto

Des postes de location de voitures Communauto seront aménagés.

TOD

Le concept TOD (Transit Oriented Development) proposé par Peter Calthorpe en 1993 s'applique très bien dans le cadre du projet de développement de la station de métro Namur et de la rue Jean-Talon. Ce concept encourage le développement « de logements de densité modérée et élevée ainsi que des utilisations publiques, des emplois, des commerces de détail, et des services complémentaires... concentrés dans des quartiers à vocations mixtes situés dans des points stratégiques le long du réseaux de transport en commun régional ».

Le projet Namur/Jean-Talon représente bien ce concept, avec un noyau central mixte et compact (multifamilial, commerces et services) et une station de transport en commun. Toutefois, les éléments de commerces et services sont peu développés dans le cadre du mandat du projet.

De par sa taille et son potentiel, le projet adjacent de Blue Bonnets permettra d'offrir ces services. Toutefois, la station de métro n'est pas intégrée à ce site et est difficilement accessible dû à la rupture urbaine du boulevard Décarie.

Pour cette raison, nous avons cru important de proposer l'intégration du projet à d'autres stratégies limitrophes qui pourraient consolider le succès du quartier dans son ensemble.

Pont piétonnier

Nous proposons que le pont véhiculaire existant de la rue des Jockeys soit fermé au trafic et converti en pont piétonnier et ce, afin de permettre aux futurs résidents du secteur Blue Bonnets d'accéder à la station de métro Namur. Le pont permettrait également aux résidents du projet Namur/Jean-Talon ainsi qu'aux Montréalais arrivant par métro, d'accéder aux commerces et services qui seront offerts du côté de Blue Bonnets. Ceci permettrait également aux travailleurs du secteur industriel d'y accéder de façon plus sécuritaire.

Tramway

Considérant qu'un nouvel axe de développement majoritairement résidentiel est prévu pour la rue Jean-Talon entre Blue Bonnets et Outremont, nous proposons l'aménagement d'un ligne de tramway reliant les deux pôles.

Rond-point

Un nouveau rond-point est proposé à l'intersection des rues Jean-Talon et Victoria, afin de gérer la complexité de points d'accès (incluant la voie de service de la rue Victoria avant le viaduc, les piétons, les cyclistes et la ligne de tramway).

De plus, le rond-point servirait de point de repère, de symbole d'intégration des quartiers et de porte d'entrée au nouveau quartier.

Quadrilatère Sud-de-Jean-Talon

Afin de desservir le nouveau quartier avec des services communautaires, nous proposons que le quadrilatère situé du côté sud de la rue Jean-Talon, soit les immeubles situés entre le 4888 et le 5000 Jean-Talon Ouest, soit redéveloppé en zone publique pour y intégrer un centre sportif ainsi que des écoles primaires et secondaires.

Quadrilatère Station Namur (intersection Décarie/Jean-Talon (nord-est))

Nous proposons que le quadrilatère situé au coin nord-est de l'intersection Décarie/Jean-Talon soit aussi redéveloppé, avec l'intégration de la station de métro Namur à un complexe commercial de bureaux. Ce quadrilatère serait aménagé afin de permettre le passage de piétons voulant accéder au métro ou au secteur de Blue Bonnets plus aisément

Quadrilatère Décarie/Jean-Talon (sud-est)

Un des problèmes d'accessibilité de la station de métro Namur est le fait qu'elle est desservie par une seule entrée située au coin nord-est de l'intersection Décarie/Jean-Talon. Nous proposons de construire une deuxième entrée à la station Namur qui serait intégrée à un complexe d'édifices d'administration publique. Le reste du quadrilatère pourrait comporter des résidences pour aînés.

RÉSERVES DU JURY - RÉPONSES

1. **Schéma viaire** : La fermeture du tronçon de la rue Buchan et du tronçon de la rue Victoria, crée essentiellement un quartier situé dans un croissant. Il n'y aura donc que de la circulation locale. L'élargissement de la rue Paré sert à créer un espace urbain unique au quartier. C'est également une stratégie économique qui donne une valeur ajoutée aux immeubles limitrophes de par cette nouvelle adresse.
2. **Liens entre le centre et la périphérie** : Les développements limitrophes proposés dans la Phase 2 de notre proposition illustrent davantage les liens entre le centre du secteur et sa périphérie;
3. **Élargissement de la rue Paré** : Tel que mentionné à l'item 1, l'élargissement de la rue Paré et l'aménagement d'un parc servent également de stratégie économique en donnant une valeur ajoutée aux immeubles limitrophes de par cette nouvelle adresse. Le parc sera un lieu d'appartenance et de fierté pour les résidents, une place de détente, de jeux, de rencontre et de contemplation.
4. **Manque de continuité entre la rue Paré et l'avenue Victoria** : Nous sommes d'accord, et ceci a été corrigé dans la Phase 2 de notre proposition.

